



Force Ouvrière
Voies Navigables de France



Paris, le 26 avril 2018

DECLARATION PREALABLE au CHSCT-C du 26 avril 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Vous avez inscrit à l'ordre du jour un point sur l'état d'avancement relatif à la démarche « amiante » au sein de l'Établissement. **Force Ouvrière prend acte** de l'avancement de la démarche. Toutefois, **Force Ouvrière regrette** qu'à ce jour, les seules inscriptions budgétaires concernent la réalisation de diagnostics, et qu'il n'y ait toujours pas, à quelques semaines de la préparation de l'EPDR 2019, la moindre esquisse de programmation concernant les travaux de désamiantage. Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour voir enfin des réalisations concrètes ? **Il s'agit d'un sujet vital qui met en cause la santé des personnels.**

Vous nous présentez également les tableaux statistiques relatifs aux accidents de l'année 2017. Si la production de ces données répond bien à une obligation réglementaire, **Force Ouvrière regrette** à nouveau l'absence d'exploitation sur une période pluriannuelle -l'Établissement entre aujourd'hui dans sa sixième année- qui permettrait de dégager des tendances, et d'orienter plus efficacement la politique de prévention de ces accidents. Nous pouvons d'ailleurs prendre comme exemple l'enlèvement des algues ; ce problème national est une des causes premières de lombalgie et pourrait être évité par l'adoption de méthodes et d'acquisitions de matériels adéquats. Ce phénomène est aggravé par une population vieillissante au sein de l'établissement.

Enfin, **Force Ouvrière prend acte** de la présentation du bilan du télétravail, et trouve la mise en place timide, au vu du nombre relativement faible d'agents concernés par cette expérimentation. **Force Ouvrière déplore** à nouveau la frilosité de certaines directions territoriales qui ont bridé cette expérimentation en limitant délibérément le nombre de jours télé travaillés. **Force Ouvrière déplore** également une mise en place chaotique dans laquelle l'application ne se fait pas de manière homogène au sein de l'établissement.

Force Ouvrière vous rappelle également que tout changement d'organisation du travail qui impacte les conditions de travail doit impérativement être présenté en CHSCT.

En effet, suite aux réorganisations incessantes, liées aux baisses d'effectif et à l'insuffisance de moyens pour développer la voie d'eau, de nombreux personnels ne peuvent plus supporter ces changements dont ils ne comprennent plus le sens, et qui sont générateurs de risques psycho sociaux et de souffrance au travail.

**Les représentants Force Ouvrière
au CHSCT-C**

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE

Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou Dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant Force Ouvrière au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier Gaillard : didier.gaillard@vnf.fr
Suppléants : Bernard.Guiot : bernard.guiot@vnf.fr – Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr